

EB29.R30 Prévissions budgétaires supplémentaires pour 1962

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les prévisions supplémentaires pour 1962 présentées par le Directeur général;²

Notant qu'il y aura peut-être lieu de modifier légèrement les estimations de dépenses à la suite des décisions et recommandations adoptées par le Conseil exécutif à la présente session et aussi pour tenir compte de l'évolution de la situation jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé;

Considérant qu'il est désirable d'éviter, si possible, de demander aux Membres des contributions additionnelles pour l'année 1962;

Ayant étudié la recommandation du Directeur général à l'effet que l'utilisation des recettes occasionnelles disponibles et d'une avance sur le fonds de roulement soient spécialement autorisées par la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé pour le financement de ces prévisions supplémentaires,

1. RECOMMANDE à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé l'approbation des prévisions budgétaires supplémentaires pour 1962 et de leur financement selon les propositions du Directeur général;
2. RECOMMANDE à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante:

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général² et la recommandation du Conseil exécutif concernant les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1962;

Considérant qu'il est désirable d'éviter de demander aux Membres des contributions additionnelles pour l'exercice de 1962,

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1962;
2. AUTORISE le Directeur général, nonobstant les dispositions du paragraphe II.1.2) de la résolution WHA13.41, à avancer, sur le fonds de roulement, une somme de \$700 000 en vue d'aider au finan-

cement des prévisions budgétaires supplémentaires pour 1962, le remboursement de ladite somme au fonds de roulement devant être prévu dans le projet de programme et de budget de 1963;

3. DÉCIDE d'amender la résolution de 1962 portant ouverture de crédits (résolution WHA14.43) en augmentant comme suit les montants ¹ votés au titre du paragraphe I:

Section	Affectation des crédits	Montant ¹ US \$
PARTIE I: RÉUNIONS CONSTITUTIONNELLES		
1.	Assemblée mondiale de la Santé	7 000
2.	Conseil exécutif et ses comités	3 950
	Total de la partie I	<u>10 950</u>
PARTIE II: PROGRAMME D'EXÉCUTION		
4.	Mise en œuvre du programme	1 165 150
5.	Bureaux régionaux	193 763
7.	Autres dépenses réglementaires de personnel	95 977
	Total de la partie II	<u>1 454 890</u>
PARTIE III: SERVICES ADMINISTRATIFS		
8.	Services administratifs	207 612
9.	Autres dépenses réglementaires de personnel	31 998
	Total de la partie III	<u>239 610</u>
	Total des parties I, II et III	<u>1 705 450</u>

4. DÉCIDE, en outre, d'amender le paragraphe III de la résolution WHA14.43 en augmentant le montant prévu à l'alinéa iii) et en ajoutant un nouvel alinéa iv) et un nouvel alinéa v), comme suit:

- iii) du montant de \$ ² représentant les recettes diverses disponibles à cet effet
- iv) du montant de \$ ² disponible par virement du montant en espèces du compte d'attente de l'Assemblée
- v) du montant de \$ 700 000 disponible par le moyen d'une avance prélevée sur le fonds de roulement

Total \$1 705 450